

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT DE  
L'ANNÉE 2021 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-152

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté en ajoutant le sujet suivant :

**Au point varia :**

Vaccination dans la MRC d'Acton (point d'information)

Le point varia est laissé ouvert. Les sujets inscrits et tout autre sujet  
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de  
voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 9 JUIN 2021**

2021-153

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 9 juin 2021 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

**6. LISTE DES COMPTES**

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2021-154

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récé.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	378 304,50 \$
Comptes à payer	137 763,13 \$
Salaires et contributions de l'employeur	267 561,94 \$
<b>Total</b>	<b>783 629,57 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	7 195,78 \$
Comptes à payer	2 114,17 \$
<b>Total</b>	<b>9 309,95 \$</b>

**7. COURS D'EAU**

- a) **Acceptation finale – Rapports de fin de garantie**

**a.1 Cours d'eau Demers – Entretien et bonification – Acton Vale**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien et de bonification exécutés en 2020 dans le cours d'eau Demers est terminée ;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-155 Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Drainage Richelieu Inc.* la somme de 1 165,90 \$, équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

**a.2 Branches 1 et 2 du cours d'eau Demers – Entretien – Acton Vale**

**ATTENDU QUE** la période de garantie des travaux d'entretien exécutés en 2020 dans les Branches 1 et 2 du cours d'eau Demers est terminée ;

**ATTENDU QUE** les travaux sont restés en bon état et respectent l'esprit du devis, le tout à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.*, qui recommande le paiement final ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-156 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Drainage Richelieu Inc.* la somme de 1 000 \$, équivalant au montant retenu pour fins de garantie.

**8. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 007-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON  
VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 007-2021 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-157 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Jean-Marc Ménard, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 007-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 008-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE D'ACTON  
VALE**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 008-2021 modifiant son règlement de zonage numéro 069-2003;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-158

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 008-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Qu'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la limite des territoires à urbaniser avec deux services**

**b.1 Résolution adoptant un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, ainsi que le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à ses règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma**

Ont été soumis au Conseil les documents suivants :

- Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la limite des territoires à urbaniser avec deux services ;
- Document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé apportée par le projet

de règlement soumis au Conseil le 11 août 2021.

2021-159 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la limite des territoires à urbaniser avec deux services.
2. D'adopter, tel que soumis, le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et à ses règlements d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé apportée par le projet de règlement soumis aux membres du Conseil le 11 août 2021.

#### **b.2 Avis de motion avec dispense de lecture**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Marc Ménard qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, édicté par le règlement numéro 2000-10, afin de revoir la limite des territoires à urbaniser avec deux services sera déposé pour fins d'adoption.

#### **b.3 Résolution demandant l'avis de la Ministre sur la modification proposée (LAU, art. 50)**

2021-160 Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément aux dispositions de l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, son avis sur la modification proposée par le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, tel qu'adopté par le Conseil de la MRC d'Acton par la résolution 2021-159.

#### **b.4 Résolution pour déléguer au secrétaire le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation**

2021-161 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément aux dispositions de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement visé.

#### **b.5 Constitution de la commission consultative**

2021-162 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner monsieur Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC et maire de Roxton Falls et monsieur Guy

Lapointe, maire d'Upton, pour former la commission chargée de tenir l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton, sous la présidence du préfet et de nommer monsieur Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton, comme substitut.

**c) Carrières et sablières – Offre de services de GéoMont**

**ATTENDU QU'**en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée;

**ATTENDU QUE** la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de calculer les quantités extraites entre 2019 et 2020 à partir des relevés LiDAR et de les comparer avec les déclarations des exploitants pour en vérifier l'exactitude;

**ATTENDU QUE** GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour le calcul des volumes des extractions entre 2019 et 2020, incluant la production d'un bilan par carrière et sablière;

**ATTENDU QUE** les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations seront compensés à même toute somme perçue par la MRC, conformément au règlement numéro 2009-02 de la MRC d'Acton;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-163

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission n° 38010 de GéoMont représentant une dépense de 6 023 \$, taxes en sus, et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer tout document relatif à l'offre de services.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) – Dossier Loisirs de Roxton Falls 1002-FSPS-2021-10**

**ATTENDU** la demande au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) déposée par les Loisirs de Roxton Falls ;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton appuient le projet ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-164

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Réparation du revêtement extérieur du chalet des loisirs	Loisirs de Roxton Falls	6 228 \$	5 011 \$	5 011 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 5 011 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**b) Développement culturel – Politique culturelle de la MRC d'Acton**

**b.1 Devis reçu de Collectiv pour le montage graphique de la prochaine politique**

2021-165

Il est proposé par M. Guy Beauchemin  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'une somme de 1 420 \$, taxes en sus, à Collectiv pour la réalisation du montage graphique et la mise en page de la prochaine Politique culturelle de la MRC d'Acton.

**b.2 Contrat avec Les Productions RZ pour la réalisation d'une activité dans le cadre des Journées de la Culture**

2021-166

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 1 300 \$, taxes en sus, avec Les Productions RZ, mandatée pour la réalisation d'une activité dans le cadre des Journées de la Culture.

**c) Accès entreprise Québec (AEQ)**

**c.1 Formation du comité avisur**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment signé une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) concernant la création du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) ;

**ATTENDU QUE** le réseau AEQ, dont la coordination est assurée par le MEI, permet à un plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs

d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette convention, la MRC d'Acton doit s'adjoindre et animer un comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire ;

**ATTENDU QUE** le Comité d'investissement Commun (CIC) correspond aux exigences du MEI tout en y ajoutant un représentant du député de l'Assemblée nationale de notre circonscription ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-167

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner les membres du CIC comme représentants au comité aviseur tout en y ajoutant un représentant du député de l'Assemblée nationale de notre circonscription.

Que soit nommé monsieur Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC, comme président du comité aviseur.

**c.2 Conseiller stratégique Accès entreprise Québec (AEQ) - Mandat**

Ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.

**d) Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Avenant 7 au contrat de prêt conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI)**

**ATTENDU QUE** le 16 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

**ATTENDU QUE** ce contrat de prêt précise les modalités du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** le 1er octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette décision, les modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME ont été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;



**ATTENDU QUE** le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** le 12 janvier 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** le 2 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour bonifier le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale pour la reprise des activités, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables à certaines entreprises du secteur du tourisme, ces modifications ayant été confirmées dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 juin 2021, cette modification ayant été confirmée dans un avenant au contrat de prêt;

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de prolonger la période de bonification pour la reprise des activités pour les entreprises ayant été fermées plus de 180 jours et de permettre l'octroi d'une compensation pour fermeture aux entreprises qui ont pu reprendre leurs activités, mais qui doivent fermer à nouveau en raison d'un ordre de fermeture;

**ATTENDU QUE** le 9 avril 2021, le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises jusqu'au 30 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** le 6 juillet 2021, le gouvernement du Québec a autorisé une modification au moratoire de remboursement du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt et au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-168

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'Avenant 7 au contrat de prêt conclu avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec dans le cadre du programme Aide d'urgence aux

petites et moyennes entreprises dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI).

**e) Dossier FLI/FLS 1073-COV-27 A. Lefebvre & Cie Inc.**

**ATTENDU QUE** A. Lefebvre & Cie Inc. a déposé un avis d'intention de proposition aux créanciers en date du 28 janvier 2021 ;

**ATTENDU QUE** le syndic nommé au dossier est la firme Jean Lelièvre Syndic ;

**ATTENDU QU'**au moment de la proposition aux créanciers, A. Lefebvre & Cie Inc. était endettée envers la MRC d'Acton (MRC) pour un montant total de 49 522,58 \$ ;

**ATTENDU QUE** la MRC n'a encaissé aucun montant comme règlement final suivant l'acceptation par les créanciers de la proposition de A. Lefebvre & Cie Inc. ;

**ATTENDU QUE** la MRC ne détenait aucun cautionnement de monsieur Pierre Melançon et madame Chantal Sylvestre ;

**ATTENDU QUE** le syndic agissant, relativement à la proposition de A. Lefebvre & Cie Inc., certifie que la proposition telle qu'elle a été déposée et exécutée auprès du séquestre officiel le 16 juin 2021 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-169

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. Qu'au terme du processus de liquidation de A. Lefebvre & Cie Inc., d'accorder quittance et mainlevée aux cautions ;
2. De conclure et de radier le prêt FLI/FLS 1073-COV-27 ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale (ou leurs substituts) à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**9. POSTE DE LA SURETÉ DU QUÉBEC – SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DES THERMOPOMPES**

Ce sujet a été reporté à une séance ultérieure.

**10. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE PERMIS ET IMMATRICULATION**

**ATTENDU QUE** les parties sont liées, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, par un contrat de service concernant les opérations relatives aux permis de conduire et à l'immatriculation pour le point de service 06-316 ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, en 2017, un premier avenant rectifiant la clause de renouvellement du contrat ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, en 2018, un second avenant concernant le remboursement des frais de déplacement du personnel du Mandataire ;

**ATTENDU QUE** la Société souhaite bonifier la rémunération de ses mandataires, ajouter de nouveaux services à ceux qu'ils fournissent au public et leur offrir un contrat d'une plus longue durée ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-170

Il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin  
Appuyé par monsieur Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'avenant au contrat de service *Permis et immatriculation* avec la Société d'Assurance Automobile du Québec (SAAQ).

**11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**12. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**13. CORRESPONDANCE**

**a) MRC Brome Missisquoi – demande d'appui**

**CONSIDÉRANT** que la pandémie de la COVID-19 est une occasion de revoir certaines pratiques, notamment, l'utilisation de la technologie par les conseils municipaux;

**CONSIDÉRANT** qu'il est parfois prévu dans les lois municipales, telles que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, que les avis aux membres du conseil soient transmis par la poste recommandée (ex. : 445 al. 10 C.m., 323 L.c.v.);

**CONSIDÉRANT** que l'accès au courrier électronique est généralisé depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que le courrier électronique pourrait, avec preuve de réception, remplacer la formalité de la poste recommandée;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 273-0621 de la MRC Brome-Missisquoi

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-171

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC Brome-Missisquoi dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin

que celui-ci prévoit une modification des lois municipales, telle que le *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. 27.1 et la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, afin de permettre la transmission d'avis aux élus par courriel électronique avec preuve électronique de réception ou par courrier recommandé.

**b) Agence Forestière de la Montérégie (AFM) – demande d'appui**

**CONSIDÉRANT** que l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) existe maintenant depuis 25 ans et a le mandat de gérer les différents programmes gouvernementaux en forêt privée et que ces derniers visent principalement à offrir une aide financière et technique aux propriétaires de boisés qui désirent réaliser des travaux d'aménagement forestier respectant de saines pratiques forestières ;

**CONSIDÉRANT** que depuis 1996, la région de la Montérégie reçoit moins de 3,5 % des investissements publics alloués au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du Québec (PAMVFP) ;

**CONSIDÉRANT** que tel que présenté dans la résolution 1277-0621 du conseil d'administration de l'AFM, une aide financière supplémentaire importante a été accordée en 2018, afin de soutenir la production de bois en forêt privée et que l'Agence a investi tout ce budget supplémentaire au cours de l'année 2020-2021 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2021-172

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'Agence Forestière de la Montérégie (AFM) dans ses démarches auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, afin de demander d'accentuer le soutien financier en forêt privée pour la région de la Montérégie.

**14. VARIA**

**a) Vaccination**

Les membres du Conseil discutent sur l'évolution de la vaccination contre la COVID dans la MRC d'Acton.

**15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-173

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h25.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière.**